IJTM
Institut de Journalisme Tous Médias

Université Catholique de Lille 1875

TAXE D'APPRENTISSAGE

JE SOUTIENS L'IJTM !

La collecte du solde de la taxe d'apprentissage évolue : son prélèvement se fait désormais directement par l'Urssaf. **N'oubliez pas de désigner l'Institut de Journalisme Tous médias (IJTM) comme établissement bénéficiaire** sur la plateforme SOLTéA, afin que nos apprentis puissent continuer à en profiter !

Soutenir l'IJTM, c'est :

Impliquer votre entreprise dans une formation **100% en alternance**, au service d'apprentis journalistes ouverts sur le monde et **en recherche d'utilité.**

Assurer la diversité des profils accédant à la profession, grâce à la prise en charge intégrale des frais de scolarité dès la 1e année, dans le cadre de l'alternance.

Permette à **une école associative, à taille humaine et sans but lucratif,** de tenir le niveau d'exigence réclamé par le terrain grâce à un environnement professionnel de pointe.

contact@ijtm.fr

LES ÉTAPES

Comment soutenir l'IJTM

1

Faites-nous part de votre promesse de versement : bordereau en ligne sur **www.ijtm.fr** ou par mail : **contact@ijtm.fr**

2

Déclarez et payez la taxe d'apprentissage à l'Urssaf via la Déclaration sociale nominative (DSN) d'avril 2023

3

ETAPE INDISPENSABLE !

A compter du 25 mai : connectez-vous à **SOLTéA** (plateforme de la Caisse des dépôts) et **désignez l'IJTM** pour flécher le solde de votre taxe d'apprentissage.

Renseignez l'UAI de l'IJTM : **0597201G**

ACTIONS 2021/2022

- Agrandissement du parc informatique et de licences professionnelles
- Achat de 8 nouveaux kits caméras pro

PROJETS 2022/2023

- Création d'un plateau multimédia TV/Radio/Podcast
- Installation d'un moniteur pour les visioconférences en salle de cours

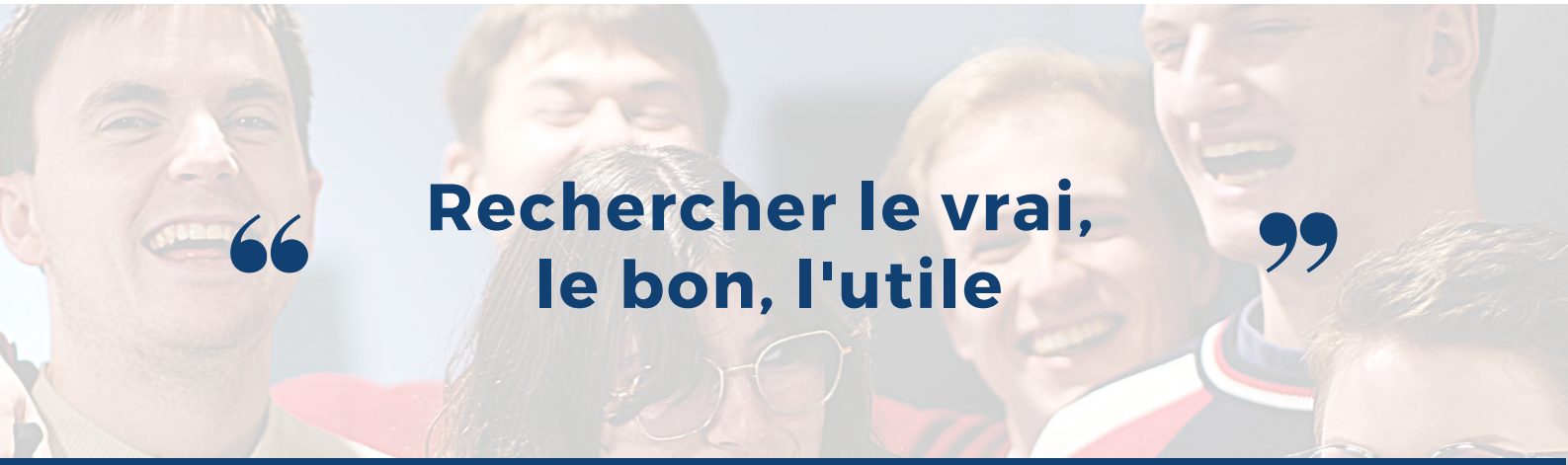

“Rechercher le vrai, le bon, l'utile”

contact@ijtm.fr